Compte rendu du Conseil Municipal du 11 mars 2021

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 heures 30, le quorum étant atteint. Il propose comme secrétaire de séance Madame Marlène DEVIN, laquelle procède à l'appel :

<u>Sont Présents</u>: Mr Thierry ROLLAND, Mr Alain REFFAS, Mme Aurore PROUVEUR/ LOZINGUEZ, Mme Brigitte POULAIN /DEFFRENNES, Mr Bernard DEFFONTAINE, Mr Christian DE LA BARRE DE NANTEUIL, Mr Paul FOUQUART, Mme Nathalie NEUKERMANS/ STOCK, Mr Jean-Pascal LEPERS, Mr Yves JONVILLE, Mme Marlène DEVIN, Mme Audrey BONNEEL, Mr Jean-Luc LOBBEDEZ, Mme Valérie BALECH / CAMBRES, Mr Michel LIÉVAIN, Mme Nicole HARDY Mr Patrice FAUCHILLE, Mr Graham EDDOLLS, Mr Thierry D'HULST, Mr Xavier ESCANO, Mme Amandine VAN MULLEM..

Sont absents: Aucune absence sans procuration

<u>Sont représentés</u> : Mme Florine CARPENTIER représentée par Mme Audrey BONNEEL, Mme Stéphanie FLEUROUX/TORCK représentée par Mr Xavier ESCANO.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 17 décembre 2020 au vote.

Monsieur ESCANO sollicite une rédaction différente de certains passages. Monsieur le Maire ne retient qu'une modification qui concerne la délibération n° 2 : le mot « bien fondé » sera remplacé par « fondement juridique ».

Le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2020 est approuvé par 19 voix (4 contre).

Délibération N°1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur FOUQUART expose: Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats et le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'Actif et du Passif, des restes à recouvrer et des restes à payer;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) Considérant la régularité des opérations ;
- 2) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;



Nombre de membres en exercice: 23

Nombre de suffrage exprimés : 22

22 Abstention: 0; Pour: 18; Contre: 4

Votes:

DELIBERATION

sur le compte administratif 2020

Séance du

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Paul FOUQUART, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur ROLLAND Thierry, Maire, après s'être fair présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INEMENT	INVESTISSEMENT	SEMENT	ENSEMBLE	ABLE
LIBELLE		Recettes ou		Recettes ou		Recettes ou
	Dépenses ou déficit	excédents	Dépenses ou déficit	excédents	Dépenses on déficit	excédents
Principal						
Résultats reportés		€ 00'0		-52 206,94 €	€ 00,00	-52 206,94 €
Opérations de l'exercice	2 156 914,77 €	2 567 821,45 €	1 045 434,38 €	825 788,32 €	3 202 349,15 €	3 393 609,77 €
TOTAUX	2 156 914,77 €	2 567 821,45 €	1 045 434,38 €	773 581,38 €	3 202 349,15 €	3 341 402,83 €
Résultat de clôture						
Restes à Réaliser			71 400,00 €	38 560,00 €	71 400,00 €	38 560,00 €
TOTAUX CUMULES	2 156 914,77 €	2 567 821,45 €	1 116 834,38 €	812 141,38 €	3 273 749,15 €	3 379 962,83 €
RESULTATS DEFINITIFS						

2. Constate, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations, les membres présents au Conseil Municipal

Pour expédition conforme Le Président Paul FOUQUART

- 3) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 4) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.

La délibération est adoptée par 19 voix (4 abstentions).

Délibération N° 2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur FOUQUART expose : Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2020 de la commune tel que figurant en synthèse sur le tableau annexe et reprenant en identités de valeurs, le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

Monsieur FOUQUART détaille ensuite, section par section, les éléments majeurs du compte administratif de l'exercice.

Monsieur ESCANO souhaite connaître le montant des dépenses liées au COVID. Monsieur le Maire passe la parole au Directeur Général des Services qui précise qu'il y a eu près de 35 000 €uros de dépenses mais qui ajoute que 74 000 €uros de recettes habituelles ont été manquantes. Monsieur ESCANO interroge également sur le coût financier des arrêts maladie. Monsieur le Maire répond que la commune se situe à cet égard dans la moyenne régionale comme Nationale. Il ajoute qu'un long arrêt d'un seul agent peut venir gonfler les coûts.

Madame BONNEEL souhaite savoir si la commune va disposer d'une marge de manœuvre budgétaire plus large après le résultat d'exercice 2020.

Monsieur FOUQUART répond positivement, sachant que l'excédent consolidé d'exercice est supérieur de 103 000 € par rapport à celui de 2019.

Monsieur le Maire ajoute que le nombre d'années pour absorber la dette est passé de 14 ans en 2014 à 8,24 ans à ce jour.

Monsieur D'HULST pose la question du poids des agents contractuels dans la masse salariale. Monsieur le Maire passe la parole au Directeur Général des Services qui explique qu'un poste a été pourvu par un non titulaire en 2020 et que ce phénomène a eu pour conséquence de majorer le poids des contractuels.

Monsieur ESCANO demande si dans le compte « produit des domaines » se trouve le loyer d'Agrotech.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et ajoute que malgré le COVID, ce loyer n'a pas baissé.

Monsieur ESCANO demande pourquoi nous avons 38 560 €uros de recettes en restes à réaliser.

Monsieur FOUQUART répond que ce sont des subventions attendues car notifiées mais non encore versées par le département et la CAF du Nord.

Sur ce compte administratif, Monsieur le Maire conclut en cinq points le débat :

1. Principe de sincérité budgétaire :

Nous avions inscrit en budget prévisionnel de recettes de fonctionnement 2 562 000 €uros. Nous en réalisons 2 567 000 €uros.

2. Taux de réalisation des investissements

Pour 1 083 000 €uros de prévisionnel, nous avons réalisé 1 045 000 €uros (soit 96,49 %). Ce taux est excellent et je félicite tous ceux, collaborateurs et élus, qui participent à ce travail : Nous faisons ce que nous disons et n'avons pas à nous gâcher le plaisir de ne pas le dire!

Excédent de fonctionnement

Il est de 411 000 €uros malgré une perte importante de recettes d'exploitation liée au COVID. Jamais la ville n'avait réalisé pareil excédent de gestion. Habituellement, c'est entre 300 K€ et 350 K€.

4. Excédent consolidé (sections de fonctionnement et d'investissement + restes à réaliser)

Il s'améliore entre 2019 et 2020 de 103 000 € nets.

5. Conclusion

Nous avons un excédent de fonctionnement qui absorbe largement le déficit conjoncturel d'investissement. Une commune qui dégage des excédents de fonctionnement est une commune bien gérée. Une commune qui dégagerait des excédents d'investissement serait une commune qui, à contrario, ne ferait rien.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle avant le vote et Monsieur le Premier Adjoint prend temporairement la présidence du conseil.

Il soumet le compte administratif aux voix : Il est adopté par 18 voix (4 contre).

Monsieur le Maire regagne la salle et reprend la présidence de l'assemblée.

Délibération N° 3 : AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Monsieur FOUQUART présente : « Après avoir arrêté les comptes et voté le Compte Administratif de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide de l'affectation de son résultat sur l'exercice budgétaire 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture de l'exercice antérieur	348 615.05 €
Part affectée à l'investissement	348 615.05 €
Dépenses de l'exercice	2 156 914.77 €
Recettes de l'exercice	2 567 821.45 €
Résultat de l'exercice	410 906.68 €
Résultat à affecter	410 906.68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture de l'exercice antérieur	- 52 206.94 €
Dépenses de l'exercice Recettes de l'exercice Résultat de l'exercice	1 045 434.38 € 825 788.32 € - 219 646.06 €
Résultat cumulé	- 271 853.00 €

La délibération est adoptée par 19 voix (4 contre).

Délibération N° 4 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur FOUQUART présente le projet de budget 2021 en détaillant les grands comptes des sections de fonctionnement et d'investissement. Il souligne la maitrise des dépenses de fonctionnement et une capacité d'investissement toujours active.

Monsieur ESCANO évoque la question des coûts différés d'investissements. Monsieur FOUQUART répond que la rénovation de la cantine scolaire a pu, conjoncturellement, générer ce type de coût étalé mais qu'aujourd'hui, nous n'avons plus que 71 400€ de restes à réaliser en dépenses contre 491 000€ fin 2019/début 2020.

Monsieur ESCANO conteste la réduction du nombre d'années pour apurer la dette et parle de 13 ans. Monsieur FOUQUART lui répond que son chiffre n'a pas de sens puisque nous remboursons 250 000€ par an sans réemprunter.

Monsieur le Maire conclut ce débat budgétaire en trois points :

1. La stabilité des dépenses de fonctionnement :

Signe d'une gestion saine, la masse globale est stable. Nous avons redéployé les crédits entre les différents chapitres en fonction des observations d'évolution sur les années précédentes.

2. La majoration de la capacité d'autofinancement prévisionnelle :

Elle passe de 225 000 € (2020) à 240 000 € (2021) et prépare nos projets d'investissement durant le mandat.

3. Restes à réaliser en dépenses d'investissement :

Ils passent de 491 000 € (2020) à 71 400 € (2021), signe de notre capacité à les avoir absorbés comme cela avait été annoncé.

La délibération est adoptée par 19 voix (4 contre).

Délibération N° 5 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS - EXERCICE 2020

Monsieur FOUQUART expose : Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2020, retracé par le Compte Administratif auquel ce bilan sera annexé. Monsieur le Maire annonce qu'il souhaite mettre en vente certains actifs comme le garage Peugeot notamment pour financer nos investissements 2021 – 2022.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2020 sont les suivantes :

1) ACQUISITIONS: NEANT

2) CESSIONS : NEANT

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 6 : VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES - ANNEE 2021

Monsieur FOUQUART présente la délibération : Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2021, équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant que dans la droite ligne initiée en 2014, la Commune de WILLEMS entend poursuivre

son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale et ce, en dépit d'une situation économique nationale difficile et de la poursuite de la réduction drastique des dotations de l'Etat :

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal, de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

Taxe d'Habitation = 28.48 %
 Foncier bâti = 26.93 %
 Foncier non bâti = 73.02 %

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 7 ans, date de sa première élection. Il en profite pour rappeler la distinction entre les taux (compétence communale) et les bases déterminées par l'administration fiscale de l'État et qui évoluent souvent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Délibération N°7</u>: CENTRE SPORTIF : DEMANDES DE SUBVENTIONS / PROGRAMME DE RÉNOVATION, EXTENSION ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES.

Monsieur REFFAS expose : Un vaste programme de rénovation, extension et modernisation de nos infrastructures sportives va pouvoir être lancé dès cet exercice 2021. Il s'étalera sur une pluriannualité avec phasages de travaux et linéarisation des coûts financiers.

L'objectif réside bien sûr dans la mise à l'honneur de notre commune dans le cadre des JO 2024 pour lesquels elle a été labelisée "Paris Terre de Jeux" mais il n'est pas le seul :

L'amplification et la diversification des activités sportives devraient permettre d'offrir de nouveaux services au plus grand nombre de Willemois y compris bien sûr à toutes les personnes à mobilité réduite tout en permettant de maintenir l'objectif compétitif des actions associatives sportives.

Il s'agit aussi de faire rayonner notre ville sur un bassin de vie comprenant plusieurs communes environnantes.

Enfin, le cœur de notre bourg qui a été réaménagé et embelli depuis 2014 doit être complété par la rénovation d'équipements anciens et devenus plus ou moins vétustes.

Après appel à candidature et mise en concurrence, un cabinet d'architecte, maître d'œuvre du projet a été choisi ; Il s'agit de l'équipe P2L ingénierie et scenario architectes.

Des demandes de subventions peuvent donc être adressées dès maintenant.

Monsieur ESCANO relève qu'il n'y a pas eu de commission d'appel d'offres. Monsieur le Maire répond que nous ne sommes pas en appel d'offres mais en marché à procédure adaptée. Monsieur REFFAS précise à cet égard qu'il ne s'agissait pas d'un concours d'architectes.

Monsieur ESCANO dit qu'on demande au conseil de solliciter des subventions sans qu'il connaisse le détail du projet ni son coût.

Monsieur le Maire répond que nous disposons d'un APS qui constituera la base des demandes de subventions. Il ajoute que le projet pourra évoluer en fonction des arbitrages d'étapes et de nos capacités financières.

Monsieur DE NANTEUIL souhaite connaître la date de commencement des travaux. Monsieur REF-FAS répond qu'il y aura une montée en charge avec quelques actions en 2021 et de plus gros investissements à partir de 2022.

Monsieur le Maire indique que toutes les associations sportives Willemoises ont été reçues et consultées pour avis et qu'elles seront associées du mieux possible aux projets de même que les riverains.

La délibération est adoptée par 18 voix (5 abstentions).

<u>Délibération N°8</u>: EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS RUE D'HEM.CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA MEL

Monsieur REFFAS expose : Une opération d'effacement des réseaux aériens est prévue sur l'exercice 2021 rue d'Hem sur le secteur de Robigeux.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le transfert de maitrise d'ouvrage à la MEL pour l'enfouissement des réseaux dont la commune est propriétaire et d'autoriser le versement d'un fonds de concours à la MEL pour les travaux d'enfouissement du réseau de distribution d'électricité (50% d'une dépense estimée à 44 444,93 €, soit 22 222,47 €).

Monsieur D'HULST demande si on va creuser de nouveau dans la rue d'Hem qui vient d'être refaite.

Monsieur le Maire répond négativement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Délibération N°9</u>: **ADHESION AU CAUE DU NORD**

Madame PROUVEUR présente la délibération : Le Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilisation et la participation du plus grand nombre dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et des paysages. Il conseille et forme des maîtres d'ouvrage privés et publics, accompagne les élus locaux dans leurs projets d'aménagement ou de construction, il conseille également les particuliers dans leur quête d'un habitat de qualité, il intervient enfin en milieu scolaire et s'adresse au grand public à travers diverses actions.

Monsieur FAUCHILLE demande si les prestations du CAUE seront payantes.

Monsieur le Maire répond que non, que c'est le fait d'adhérer au CAUE qui nous permet de bénéficier de leurs conseils. Il ajoute que cette adhésion de 500€ / an sera largement compensée par notre désengagement d'INord qui nous coûtait presque 3000 € / an.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Délibération N° 10</u>: **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CANOPÉE REFORESTATION**

Monsieur DEFFONTAINE expose : La commune entend favoriser le reboisement de son territoire dans une démarche partenariale avec différents acteurs locaux.

A cet effet, elle a pris attache avec l'association "Canopée-Reforestation" dont l'objet consiste en la plantation d'arbres associant les citoyens dans un objectif de sensibilisation aux enjeux environnementaux.

Une convention est nécessaire pour acter ce lien partenarial. Jointe à la présente délibération, elle détermine les droits et obligations des deux parties prenantes.

Par ailleurs, une adhésion à cette association est à prévoir et la cotisation est fixée à 100 € par an pour les communes de plus de 2000 habitants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Points d'information:

<u>Sécurité</u>: Monsieur le Maire informe que Willems obtient de meilleurs résultats que les communes environnantes sur ces deux dernières années et s'en félicite. Il met l'accent à cet égard sur les bienfaits de notre dispositif de vidéoprotection qui favorise la lutte contre la délinquance. Il précise qu'il existe une véritable différence entre les communes équipées de vidéo-protection et celles qui ne le sont pas. Pour ces dernières, les atteintes aux biens notamment continuent d'augmenter.

<u>Vaccination</u>: Monsieur le Maire annonce qu'il est en train de finaliser la mise en place d'un centre de vaccination intercommunal pour environ 12 000 habitants au total. La candidature sera déposée dans les tous prochains jours auprès des autorités compétentes, notamment l'ARS.

<u>Ouvertures dérogatoires de commerces le dimanche</u> : Monsieur le Maire indique que, saisi par LIDL, il s'est prononcé favorablement. Il précise que si d'autres commerces le demandent, il agira dans le même sens.

<u>M. 64</u> : Monsieur le Maire informe que la deuxième tranche de travaux sur la zone pavée commencera au printemps 2021.

<u>Permanence d'un « bus d'accès au droit »</u> : Monsieur le Maire évoque l'arrivée prochaine de ce bus qui stationnera devant la mairie pour tout citoyen pouvant solliciter un conseil ou un avis juridique auprès d'experts du droit. Après un sondage effectué, ce bus pourrait être présent les mercredis

après-midi à un rythme à définir. Monsieur le Maire précise qu'en même temps, la gendarmerie tiendrait un accueil de citoyens.

MEL : Dans le cadre de la modification du PLU, une concertation publique se tiendra du 4 mars au 4 avril 2021 inclus.

<u>Patrimoine</u> : Monsieur le Maire annonce que nous allons procéder à un inventaire du patrimoine mobilier et immobilier de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 19h45.

Séance du 11/03/2021

Référence 2021031101

Objet de la délibération

APPROBATION DU COMPTE
DE GESTION 2020 DU
RECEVEUR MUNICIPAL

Nom	nbre de membres	
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	21	19

Date de la convocation 02/03/2021

Date d'affichage	
02/03/2021	

Vote	
Aux voix	
Pour : 19	
Contre: 0	
Abstentions: 4	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Le : 12/03/2021

Et

Publication ou notification du : 12/03/2021

L' an 2021 le 11 Mars à 17 h 30, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, au Pôle E.C.L.A.T. sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLAND, Maire.

<u>Présents</u>: ROLLAND Thierry, REFFAS Alain, PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, DEFFONTAINE Bernard, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, FOUQUART Paul, NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, LEPERS Jean-Pascal, JONVILLE Yves, DEVIN Marlène, BONNEEL Audrey, LOBBEDEZ Jean-Luc, BALECH / CAMBRES Valérie, LIÉVAIN Michel, HARDY Nicole, FAUCHILLE Patrice, EDDOLLS Graham, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier, VAN MULLEM Amandine.

<u>Absents- représentés</u>: CARPENTIER Florine représentée par BONNEEL Audrey, FLEUROUX/TORCK Stéphanie représentée par ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats et le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'Actif et du Passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) Considérant la régularité des opérations ;
- 2) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 3) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 4) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.

Page 002 Le Maire de Willems,

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 11/03/2021 Le Maire,

Le Maire de Willems,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021031102

Séance du 11/03/2021

Référence 2021031102

Objet de la délibération

APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2020

Nom	mbre de membres	
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	21	23

Date de la convocation 02/03/2021

Date d'affichage 02/03/2021

Vote
Aux voix

Pour : 19
Contre : 4
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Le : 12/03/2021

Et

Publication ou notification du : 12/03/2021

L' an 2021 le 11 Mars à 17 h 30, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, au Pôle E.C.L.A.T. sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLAND, Maire.

<u>Présents</u>: ROLLAND Thierry, REFFAS Alain, PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, DEFFONTAINE Bernard, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, FOUQUART Paul, NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, LEPERS Jean-Pascal, JONVILLE Yves, DEVIN Marlène, BONNEEL Audrey, LOBBEDEZ Jean-Luc, BALECH / CAMBRES Valérie, LIÉVAIN Michel, HARDY Nicole, FAUCHILLE Patrice, EDDOLLS Graham, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier, VAN MULLEM Amandine.

<u>Absents- représentés</u>: CARPENTIER Florine représentée par BONNEEL Audrey, FLEUROUX/TORCK Stéphanie représentée par ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2020 de la commune tel que figurant en synthèse sur le tableau annexe et reprenant en identités de valeurs, le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, approuve le compte administratif 2020 de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 11/03/2021 Le Maire,

...

Le Maire de Willems,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021031103

Séance du 11/03/2021

Référence 2021031103

> AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Objet de la délibération

Nom	bre de mem	nbres
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	21	19

Date de la convocation 02/03/2021

Date d'affichage 02/03/2021

Vote
Aux voix
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Le : 12/03/2021

Εt

Publication ou notification du : 12/03/2021

L' an 2021 le 11 Mars à 17 h 30, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, au Pôle E.C.L.A.T. sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLAND, Maire.

<u>Présents</u>: ROLLAND Thierry, REFFAS Alain, PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, DEFFONTAINE Bernard, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, FOUQUART Paul, NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, LEPERS Jean-Pascal, JONVILLE Yves, DEVIN Marlène, BONNEEL Audrey, LOBBEDEZ Jean-Luc, BALECH / CAMBRES Valérie, LIÉVAIN Michel, HARDY Nicole, FAUCHILLE Patrice, EDDOLLS Graham, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier, VAN MULLEM Amandine.

<u>Absents- représentés</u>: CARPENTIER Florine représentée par BONNEEL Audrey, FLEUROUX/TORCK Stéphanie représentée par ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération :

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Après avoir arrêté les comptes et voté le Compte Administratif de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide de l'affectation de son résultat sur l'exercice budgétaire 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture de l'exercice antérieur	348 615.05 €
Part affectée à l'investissement	348 615.05 €
Dépenses de l'exercice	2 156 914.77 €
Recettes de l'exercice	2 567 821.45 €
Résultat de l'exercice	410 906.68 €
Résultat à affecter	410 906.68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture de l'exercice antérieur	- 52 206.94 €
Dépenses de l'exercice Recettes de l'exercice Résultat de l'exercice	1 045 434.38 € 825 788.32 € - 219 646.06 €
Résultat cumulé	- 271 853.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Décide d'affecter le résultat 2020 comme suit :**

- 271 853.00 € au compte D 001 Déficit d'investissement reporté 410 906.68 € au compte 1068 Besoin de financement

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 11/03/2021 Le Maire,

Séance du 11/03/2021

Référence 2021031104

Objet de la délibération

VOTE DU BUDGET PRIMITIF
2021

Nom	bre de mem	bres
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	21	23

Date de la convocation 02/03/2021

Date d'affichage
02/03/2021

Vote	
aux voix	
Pour : 19	
Contre: 4	
Abstention: 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Le : 12/03/2021

-+

Publication ou notification du : 12/03/2021

L' an 2021 le 11 Mars à 17 h 30, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, au Pôle E.C.L.A.T. sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLAND, Maire.

<u>Présents</u>: ROLLAND Thierry, REFFAS Alain, PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, DEFFONTAINE Bernard, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, FOUQUART Paul, NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, LEPERS Jean-Pascal, JONVILLE Yves, DEVIN Marlène, BONNEEL Audrey, LOBBEDEZ Jean-Luc, BALECH / CAMBRES Valérie, LIÉVAIN Michel, HARDY Nicole, FAUCHILLE Patrice, EDDOLLS Graham, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier, VAN MULLEM Amandine.

<u>Absents- représentés</u> : CARPENTIER Florine représentée par BONNEEL Audrey, FLEUROUX/TORCK Stéphanie représentée par ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	2 552 000.00 €	2 552 000.00 €
Section Investissement	810 719.68 €	810 719.68 €

Conformément à la réglementation, ce budget primitif comporte les annexes suivantes :

- Etat de la dette,
- Eléments du bilan en dépenses et en recettes,
- Opérations pour compte de tiers,
- Tableau des effectifs du personnel communal au 01/01/2021,
- Taux de contributions directes.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de Budget Primitif 2021,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE LE BUDGET PRIMITIF 2021, arrêté :

- au niveau du chapitre pour la "section de fonctionnement";
- au niveau du chapitre et des opérations pour la "section d'investissement".

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 11/03/2021 Le Maire,

Séance du 11/03/2021

Référence 2021031105

Objet de la délibération

BILAN DES ACQUISITIONS
ET CESSIONS - EXERCICE
2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	21	23

Date de la convocation 02/03/2021

Date d'affichage	
02/03/2021	

Vote	
A l'unanimité	
Pour: 23	
Contre: 0	
Abstention: 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Le : 12/03/2021

Et

Publication ou notification du : 12/03/2021

L' an 2021 le 11 Mars à 17 h 30, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, au Pôle E.C.L.A.T. sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLAND, Maire.

<u>Présents</u>: ROLLAND Thierry, REFFAS Alain, PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, DEFFONTAINE Bernard, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, FOUQUART Paul, NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, LEPERS Jean-Pascal, JONVILLE Yves, DEVIN Marlène, BONNEEL Audrey, LOBBEDEZ Jean-Luc, BALECH / CAMBRES Valérie, LIÉVAIN Michel, HARDY Nicole, FAUCHILLE Patrice, EDDOLLS Graham, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier, VAN MULLEM Amandine.

<u>Absents- représentés</u> : CARPENTIER Florine représentée par BONNEEL Audrey, FLEUROUX/TORCK Stéphanie représentée par ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération :

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS - EXERCICE 2020

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2020, retracé par le Compte Administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2020 sont les suivantes :

1) ACQUISITIONS: NEANT

2) CESSIONS: NEANT

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 11/03/2021 Le Maire,

Séance du 11/03/2021

Référence 2021031106

Objet de la délibération

VOTE DU TAUX DES TAXES

COMMUNALES - ANNEE

2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	21	23

Date de la convocation 02/03/2021

Date d'affichage	
02/03/2021	
02/03/2021	

Vote	
A l'unanimité	
Pour: 23	
Contre: 0	
Abstention: 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Le : 12/03/2021

Et

Publication ou notification du : 12/03/2021

L' an 2021 le 11 Mars à 17 h 30, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, au Pôle E.C.L.A.T. sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLAND, Maire.

<u>Présents</u>: ROLLAND Thierry, REFFAS Alain, PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, DEFFONTAINE Bernard, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, FOUQUART Paul, NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, LEPERS Jean-Pascal, JONVILLE Yves, DEVIN Marlène, BONNEEL Audrey, LOBBEDEZ Jean-Luc, BALECH / CAMBRES Valérie, LIÉVAIN Michel, HARDY Nicole, FAUCHILLE Patrice, EDDOLLS Graham, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier, VAN MULLEM Amandine.

<u>Absents- représentés</u>: CARPENTIER Florine représentée par BONNEEL Audrey, FLEUROUX/TORCK Stéphanie représentée par ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération :

VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES - ANNEE 2021

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2021, équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement :

Considérant que dans la droite ligne initiée en 2014, la Commune de WILLEMS entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale et ce, en dépit d'une situation économique nationale difficile et de la poursuite de la réduction drastique des dotations de l'Etat;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

<u>Article 1er</u>: DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

Taxe d'Habitation = 28.48 %
 Foncier bâti = 26.93 %
 Foncier non bâti = 73.02 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la Loi de Finances (article 1518 du Code Général des Impôts).

<u>Article 2</u> : CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'Administration Fiscale.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 11/03/2021 Le Maire,

Séance du 11/03/2021

Référence 2021031107

Objet de la délibération

CENTRE SPORTIF:
DEMANDES DE
SUBVENTIONS /
PROGRAMME DE
RENOVATION, EXTENSION
ET MODERNISATION DES
INFRASTRUCTURES.

Nom	bre de mem	bres
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	21	18

Date de la convocation
02/03/2021

Date d'affichage	
02/03/2021	

Vote	
Aux voix	
Pour : 18	
Contre: 0	
Abstentions : 5	

Acte rendu exécutoire après dépôt

Le: 12/03/2021

Εt

Publication ou notification du :

L' an 2021 le 11 Mars à 17 h 30, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, au Pôle E.C.L.A.T. sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLAND, Maire.

<u>Présents</u>: ROLLAND Thierry, REFFAS Alain, PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, DEFFONTAINE Bernard, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, FOUQUART Paul, NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, LEPERS Jean-Pascal, JONVILLE Yves, DEVIN Marlène, BONNEEL Audrey, LOBBEDEZ Jean-Luc, BALECH / CAMBRES Valérie, LIÉVAIN Michel, HARDY Nicole, FAUCHILLE Patrice, EDDOLLS Graham, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier, VAN MULLEM Amandine.

<u>Absents- représentés</u>: CARPENTIER Florine représentée par BONNEEL Audrey, FLEUROUX/TORCK Stéphanie représentée par ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération :

CENTRE SPORTIF: DEMANDES DE SUBVENTIONS / PROGRAMME DE RÉNOVATION, EXTENSION ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES.

Un vaste programme de rénovation, extension et modernisation de nos infrastructures sportives va pouvoir être lancé dès cet exercice 2021. Il s'étalera sur une pluriannualité avec phasages de travaux et linéarisation des coûts financiers.

L'objectif réside bien sûr dans la mise à l'honneur de notre commune dans le cadre des JO 2024 pour lesquels elle a été labelisée "Paris Terre de Jeux" mais il n'est pas le seul :

L'amplification et la diversification des activités sportives devraient permettre d'offrir de nouveaux services au plus grand nombre de Willemois y compris bien sûr à toutes les personnes à mobilité réduite tout en permettant de maintenir l'objectif compétitif des actions associatives sportives.

Il s'agit aussi de faire rayonner notre ville sur un bassin de vie comprenant plusieurs communes environnantes.

Enfin, le coeur de notre bourg qui a été réaménagé et embelli depuis 2014 doit être complété par la rénovation d'équipements anciens et devenus plus ou moins vétustes.

Après appel à candidature et mise en concurrence, un cabinet d'architecte, maître d'oeuvre du projet a été choisi.

Des demandes de subventions peuvent donc être adressées dès maintenant aux institutions suivantes :

- Métropole Européenne de Lille,
- Conseil Départemental,
- Conseil Régional,
- Préfecture (Etat),
- Fédérations sportives (fooball, tennis, basket).
- Caisses de sécurité sociale

Le Conseil Municipal, Ouï son rapporteur, Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter, au taux maximal, des subventions auprès des institutions listées dans l'exposé des motifs de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 11/03/2021 Le Maire,

Séance du 11/03/2021

Référence 2021031108

Objet de la délibération

EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS RUE D'HEM. CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA MEL

Nombre de membres				
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote		
23	21	23		

Date de la convocation 02/03/2021

Date d'affichage 02/03/2021

Vote A l'unanimité

Pour: 23 Contre: 0 Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le: 12/03/2021

Et

Publication ou notification du : 12/03/2021

L' an 2021 le 11 Mars à 17 h 30, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, au Pôle E.C.L.A.T. sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLAND, Maire.

<u>Présents</u>: ROLLAND Thierry, REFFAS Alain, PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, DEFFONTAINE Bernard, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, FOUQUART Paul, NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, LEPERS Jean-Pascal, JONVILLE Yves, DEVIN Marlène, BONNEEL Audrey, LOBBEDEZ Jean-Luc, BALECH / CAMBRES Valérie, LIÉVAIN Michel, HARDY Nicole, FAUCHILLE Patrice, EDDOLLS Graham, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier, VAN MULLEM Amandine.

<u>Absents- représentés</u> : CARPENTIER Florine représentée par BONNEEL Audrey, FLEUROUX/TORCK Stéphanie représentée par ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération :

EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS RUE D'HEM. CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA MEL

Une opération d'effacement des réseaux aériens est prévue sur l'exercice 2021 rue d'Hem.

Sont concernés :

- Le réseau de distribution publique d'électricité,
- Les réseaux communaux d'éclairage public, de vidéo protection et de type "groupe fermé d'utilisateurs"
- Les réseaux numériques.

Pour la distribution publique d'électricité, la MEL est propriétaire du réseau depuis la loi MAPTAM de 2014. Elle est donc maître d'ouvrage. Toutefois, chaque commune sur laquelle elle intervient apporte un fonds de concours correspondant à 50% du coût de l'opération.

Pour l'éclairage public dont la commune est propriétaire du réseau tout comme pour la vidéo protection et les GFU, un transfert de maitrise d'ouvrage au profit de la MEL est prévu. En revanche, la commune supporte le prix global de l'intervention.

Les réseaux numériques ne sont pas concernés par la convention.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le transfert de maitrise d'ouvrage à la MEL pour l'enfouissement des réseaux dont la commune est propriétaire et d'autoriser le versement d'un fonds de concours à la MEL pour les travaux d'enfouissement du réseau de distribution d'électricité (50% d'une dépense estimée à 44 444,93 €, soit 22 222,47 €).

Le Conseil Municipal, Ouï son rapporteur, Après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention (jointe) avec la MEL comportant toutes les données relatées dans l'exposé des motifs de la présente délibération.
- Dit que l'ensemble des crédits relatifs à l'application de cette convention sont budgétisés (soit 22 222.47 € HT au titre du fonds de concours et 14 808.52 € HT au titre des travaux d'enfouissement des réseaux dont la commune est propriétaire).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 11/03/2021 Le Maire,

Séance du 11/03/2021

Référence 2021031109

Objet de la délibération

ADHESION AU CAUE DU

NORD

Nombre de membres			
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
23	21	23	

Date de la convocation 02/03/2021

Date d'affichage 02/03/2021

Vote A l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt

Le: 12/03/2021

Et

Publication ou notification du :

L' an 2021 le 11 Mars à 17 h 30, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, au Pôle E.C.L.A.T. sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLAND, Maire.

<u>Présents</u>: ROLLAND Thierry, REFFAS Alain, PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, DEFFONTAINE Bernard, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, FOUQUART Paul, NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, LEPERS Jean-Pascal, JONVILLE Yves, DEVIN Marlène, BONNEEL Audrey, LOBBEDEZ Jean-Luc, BALECH / CAMBRES Valérie, LIÉVAIN Michel, HARDY Nicole, FAUCHILLE Patrice, EDDOLLS Graham, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier, VAN MULLEM Amandine.

<u>Absents- représentés</u>: CARPENTIER Florine représentée par BONNEEL Audrey, FLEUROUX/TORCK Stéphanie représentée par ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération :

ADHESION AU CAUE DU NORD

Le Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilisation et la participation du plus grand nombre dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et des paysages. Il conseille et forme des maîtres d'ouvrage privés et plublics, accompagne les élus locaux dans leurs projets d'aménagement ou de construction, il conseille également les particulieurs dans leur quête d'un habitat de qualité, il intervient enfin en mileu scolaire et s'adresse au grand public à travers diverses actions.

Considérant que les projets d'aménagement et de développement de notre commune peuvent nécessiter un accompagnement et du conseil technique, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au CAUE du Nord.

Le Conseil Municipal, Ouï son rapporteur, Après en avoir délibéré,

- Autorise l'adhésion au CAUE du Nord
- Dit que le coût annuel de cette adhésion (500 €) est budgétisé sur l'exercice 2021.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 11/03/2021 Le Maire,

Séance du 11/03/2021

Référence 2021031110

Objet de la délibération

CONVENTION AVEC
L'ASSOCIATION CANOPÉE
REFORESTATION

Nombre de membres				
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote		
23	21	23		

Date de la convocation 02/03/2021

Date d'affichage	
02/03/2021	

Vote A l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt

en

Le: 12/03/2021

Et

Publication ou notification du : 12/03/2021

L' an 2021 le 11 Mars à 17 h 30, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, au Pôle E.C.L.A.T. sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLAND, Maire.

<u>Présents</u>: ROLLAND Thierry, REFFAS Alain, PROUVEUR/ LOZINGUEZ Aurore, POULAIN /DEFFRENNES Brigitte, DEFFONTAINE Bernard, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, FOUQUART Paul, NEUKERMANS/ STOCK Nathalie, LEPERS Jean-Pascal, JONVILLE Yves, DEVIN Marlène, BONNEEL Audrey, LOBBEDEZ Jean-Luc, BALECH / CAMBRES Valérie, LIÉVAIN Michel, HARDY Nicole, FAUCHILLE Patrice, EDDOLLS Graham, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier, VAN MULLEM Amandine.

<u>Absents- représentés</u> : CARPENTIER Florine représentée par BONNEEL Audrey, FLEUROUX/TORCK Stéphanie représentée par ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CANOPÉE REFORESTATION

La commune entend favoriser le reboisement de son territoire dans une démarche partenariale avec différents acteurs locaux.

A cet effet, elle a pris attache avec l'association "Canopée-Reforestation" dont l'objet consiste en la plantation d'arbres associant les citoyens dans un objectif de sensibilisation aux enjeux environnementaux.

Une convention est nécessaire pour acter ce lien partenarial. Jointe à la présente délibération, elle détermine les droits et obligations des deux parties prenantes.

Par ailleurs, une adhésion à cette association est à prévoir et la cotisation est fixée à 100 € par an pour les communes de plus de 2000 habitants.

La convention entre la commune et l'association a une durée d'un an et peut être renouvelée au delà de ce terme si cela est souhaité.

Le Conseil Municipal, Ouï son rapporteur, Après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat jointe à la présente délibération avec l'association CANOPÉE Reforestation.
- Dit que le montant de 100 € d'adhésion à cette association est inscrit au budget 2021 de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie, le 11/03/2021 Le Maire,